

**Été 2013 :  
Age d'Or Services vous conseille pour  
prévenir au mieux les risques liés à la canicule**

Après un hiver particulièrement long et un printemps peu ensoleillé, on évoque à présent la potentialité d'une canicule pour les prochains jours, d'où des risques accrus pour les personnes âgées, fragiles ou dépendantes. Le docteur gériatre Françoise Barthes-Dupressoir et le réseau Age d'Or Services, premier réseau privé de services à la personne et dont le franchiseur, L'Age d'Or Expansion SA, est filiale de CNP Assurances depuis 2001, vous livrent quelques conseils pour profiter de la saison estivale sans danger.

**L'hydratation et la recherche de la fraîcheur, de vraies priorités !**

En période de forte chaleur, il est conseillé de boire régulièrement : 1,5 litre d'eau par jour est un minimum pour assurer une bonne hydratation de l'organisme. Pour cela, il suffit de s'assurer que nos proches âgés, fragiles ou dépendants aient le réflexe de boire un grand verre d'eau toutes les heures. Conserver une alimentation équilibrée est également primordial, les fruits et légumes assurant un complément d'hydratation. Autre conseil-clé : il est important non seulement de limiter les sorties aux heures les plus chaudes de la journée, mais aussi de veiller à rester dans un endroit frais et aéré au minimum 2 à 3 heures par jour.

**Sachez reconnaître les signes d'alerte...**

Différents signes, caractéristiques du coup de chaleur, doivent vous alerter. Apprenez à en repérer les premiers symptômes : étourdissement, grande fatigue, maux de tête, nausées, vertiges, somnolence, confusion, température corporelle élevée... Face à ces symptômes, une seule réaction s'impose : prévenez le médecin traitant, ou le centre 15 si celui-ci n'est pas disponible. En attendant une prise en charge médicale, il est primordial d'installer la personne dans un endroit frais et climatisé, de la faire boire si possible et de mouiller sa peau au moyen d'un linge humide.

**L'entourage, acteur-clé de prévention**

En cas de canicule, l'entourage (famille, amis, voisins) doit veiller à prendre quotidiennement des nouvelles des personnes âgées, isolées ou handicapées, afin de s'assurer qu'elles supportent bien ces températures élevées. En période de vacances, des intervenants extérieurs peuvent facilement prendre le relais et veiller sur elles. Par précaution, il est également conseillé aux personnes fragiles de se faire connaître des services municipaux, qui pourront alors intervenir de façon préventive pendant les vagues de fortes chaleurs.

**A propos d'Age d'Or Services**

**Informations générales :**

Création du réseau et de son franchiseur le 6 juin 1991. Filiale de CNP Assurances depuis 2001.

180 implantations en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

Membre de la Fédération Française de la Franchise (FFF), et de la Fédération des Réseaux Européens de Partenariat et de Franchise (IREF).

**Des professionnels qualifiés :**

Age d'Or Services, premier réseau privé de services à la personne, est certifié NF Service (Norme AFNOR – NF X 50-056 « NF 311 Services aux personnes à domicile »). Les intervenants sont recrutés pour leurs compétences professionnelles, leur qualité humaine et leur intégrité. Ils bénéficient d'un programme de formation initiale et continue grâce à l'Université Age d'Or. Age d'Or Services garantit leur remplacement rapide en cas d'absence ou de maladie, pour assurer la continuité du service.

**Un service sur mesure :**

Avant la première intervention, une visite d'évaluation est réalisée au domicile du client, sans aucun engagement ni frais, afin de permettre de définir précisément la prestation dont il a besoin. Age d'Or Services réévalue ensuite au minimum une fois par an ces besoins, afin de suivre leur éventuelle évolution. La palette des services proposés est large : aide ménagère, auxiliaire de vie, accompagnement au bras ou véhiculé, petit jardinage, petit bricolage, livraison de courses et médicaments, portage de repas, téléassistance (en partenariat avec un téléassisteur)... Les prestations peuvent être ponctuelles ou récurrentes, en fonction des besoins du client.

**Un prix clair :**

Un devis précis et détaillé est remis au client avant intervention. Suivant le niveau de perte d'autonomie des personnes aidées, Age d'Or Services oriente le client vers le type de financement qui lui est le plus adapté (APA, PCH, mutuelles...). Les prestations Age d'Or Services peuvent être réglées au moyen du CESU préfinancé.

**Noms des dirigeants :**

Jean-Claude CHABOSEAU : président  
Franck CHAPEL : directeur général.

**Pour plus d'informations, visitez notre site internet : [www.agedorservices.com](http://www.agedorservices.com)**

**Contacts Presse :**

**AGE D'OR SERVICES**

Aurélie JEANGERARD  
Tél. : 03 25 82 83 69 – 06 79 74 34 43  
[aurelie.jeangerard@agedor.fr](mailto:aurelie.jeangerard@agedor.fr)

**DELVAL RP**

Laurence DELVAL  
Tél. : 06 82 52 98 47  
[laurence.delvalrp@gmail.com](mailto:laurence.delvalrp@gmail.com)